



Comment obtenir pc sur zone 2au?

Par **louca**, le **13/10/2009** à **15:55**

Bonjour,

Je possède un terrain qui est maintenant classé au PLU en zone 2au, la mairie de ma commune me dit qu'il est inconstructible pour une période indéfinie" pour défaut d'équipement". Sachant que tout le quartier est habité et dispose des mêmes équipements et que des constructions sont en cours à proximité comment peut-on m'interdire le droit de construire ou comment puis je trouver un recours pour construire sur mon terrain? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.